



## SOMMAIRE

### L'Actu juridique de la semaine

- ⊙ Publication du décret relatif au moratoire sur le photovoltaïque
- ⊙ Une étude de la Direction du Trésor relativise l'impact du Grenelle

### Décryptage

- ⊙ Accord de Cancun : les avancées

### A suivre...

- ⊙ La Tour Phare aura bien lieu
- ⊙ Premier CPE signé dans le logement social

### A noter

- ⊙ L'ESSEC lance une Chaire Immobilier et Développement Durable

### La Tour Phare aura bien lieu

La foncière Unibail-Rodamco développera finalement la **Tour Phare** à la Défense. Elle sera la plus haute tour de bureaux en France à sa livraison (prévue en 2016), avec 300 mètres.

L'investissement de 900 millions d'euros sera porté a priori intégralement par la foncière sur ses fonds propres, selon les indications de son P-DG, Guillaume Poitrinal

[http://www.unibail.fr/unibail-rodamco/pdf/Phare\\_FR\\_101210.pdf](http://www.unibail.fr/unibail-rodamco/pdf/Phare_FR_101210.pdf)

### Nous contacter

Une question relative à la problématique énergétique ou carbone dans le bâtiment ? Contactez-nous !

01.45.04.67.50 ou [contact@sinteo.fr](mailto:contact@sinteo.fr)

Pôle Bâtiment : Nicolas de ROSEN

Pôle Environnement : Lois MOULAS

Pôle Immobilier durable : Nicolas BEUVADEN

Semaine du 06/12/2010 au 10/12/2010

## L'Actu juridique de la semaine

### ⊙ Publication du décret relatif au moratoire sur le photovoltaïque

Un **décret relatif au moratoire sur les installations photovoltaïques** a été publié le 10 décembre 2010. Il permet la suspension des autorisations pour une durée de trois mois (contre quatre initialement dans le projet de décret).

La date d'entrée en vigueur de ces mesures est prévue pour le 2 décembre 2010. Parmi les conditions évoquées, les installations dont le producteur a notifié au gestionnaire de réseau, avant cette date, son acceptation de la proposition technique et financière de raccordement au réseau ne seront pas concernées. Par ailleurs, les projets en cours ou ayant une autorisation acceptée de plus de 9 mois devront être terminés dans les 9 prochains mois. A noter également : ce décret n'inclut pas les installations de production d'une puissance inférieure ou égale à 3 kW, qui ne sont toujours pas concernées par le moratoire.

Ce moratoire vise à permettre à la filière photovoltaïque de mener une concertation pour établir un nouveau cadre réglementaire pour la profession.

Au terme de cette période de suspension, les demandes devront faire l'objet d'une nouvelle demande complète de raccordement au réseau pour bénéficier d'un contrat d'obligation d'achat.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023212761&fastPos=2&fastReqlId=1383083903&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte>

### ⊙ Une étude de la Direction du Trésor relativise l'impact du Grenelle

La Ministre du MEEDDTL, Nathalie Kosciusko-Morizet, estime que **l'étude publiée par la direction du Trésor le 9 décembre 2010, dont les résultats relativisent les effets économiques annoncés du Grenelle de l'Environnement**, est "un regard très insuffisant et très tronqué sur ce qu'est le Grenelle". Pour mémoire, le Boston Consulting Group annonçait dans une étude publiée 2009 (*Réflexions sur le portefeuille de mesures Grenelle Environnement*) un objectif de création de 600.000 emplois entre 2009 et 2020. Selon NKM, "[la Direction du Trésor] voit le Grenelle seulement comme un genre de plan d'investissement (...). Le rapport des économistes ne l'analyse qu'avec des lunettes qui sont celles de l'ancien monde ».

La direction du Trésor estime ainsi que les investissements liés au Grenelle de l'environnement stimuleront effectivement la croissance et l'emploi (jusqu'à 250.000 emplois selon les scénarios) au cours des 10 prochaines années, puis ces bénéfices économiques seraient annulés après 2020 en raison du contrecoup financier de ces mesures.

URL de l'étude : <http://www.tresor.bercy.gouv.fr/etudes/doctrav/pdf/cahiers-2010-06.pdf>



## L'Actu juridique de la semaine

### Premier CPE signé dans le logement social

Le bailleur social LogiRep (filiale de Polylogis) a annoncé la **signature du premier Contrat de Performance Energétique (CPE) dans une copropriété à caractère social, avec en ligne de mire une diminution de la consommation énergétique de 40%**.

Le CPE permet la garantie du résultat sur 4 ans pour le bailleur social. La Ville de Vitry et l'ADEME sont également parties prenantes de l'opération.

**L'investissement pour le bailleur social est estimé à 9 M€**, essentiellement en travaux. Il est notamment prévu une isolation thermique de la toiture, des sols et des façades des bâtiments HLM.

A noter : le bailleur pourra demander une contribution aux bénéficiaires des travaux (les locataires). Ceux-ci sont estimés pouvoir économiser jusqu'à 30 € par mois sur leurs consommations énergétiques.

<http://www.lemoniteur.fr/145-logement/article/actualite/773639-bouygues-construction-et-logirep-signent-le-premier-cpe-dans-le-logement-social>

### A noter

L'ESSEC a annoncé le 13 décembre le lancement d'une **Chaire Immobilier et Développement Durable**, en partenariat avec BNP Paribas Real Estate et Poste Immo.

<http://www.essec-immobilier.com/fr/index.html>

### ⊙ Accord de Cancun : les avancées

Près de 200 pays réunis sous l'égide de l'ONU ont adopté le 11 décembre à Cancun (Mexique) un texte déclinant une série de mécanismes pour lutter contre le changement climatique.

Parmi les mesures phares de ce Sommet, notons les points suivants :

- La **création d'un Fonds vert** d'aide aux pays en développement à s'adapter au changement climatique. Le document présente également des mesures pour la protection des forêts tropicales et le partage des technologies vertes comme le solaire ou l'éolien ;
- Cet accord ne prévoit néanmoins aucun engagement à prolonger au-delà de 2012 le protocole de Kyoto, engagement qui n'avait pas été obtenu à Copenhague. Restent donc soumis à des objectifs contraignants les pays industrialisés, à l'exception notable des Etats-Unis.
- Le Japon, la Russie et le Canada ont fait savoir qu'ils ne prolongeront pas en l'état leur participation dans le cadre du protocole de Kyoto et ont réclamé un nouveau traité incluant les autres pays émetteurs de gaz à effet de serre, en particulier les Etats-Unis, la Chine et l'Inde.

### Contrôle des émissions de GES

La Conférence a été largement focalisée sur la question du contrôle des émissions de gaz à effet de serre (GES), sur lequel les pays les plus riches souhaitent voir davantage d'efforts des pays en développement.

Depuis 1992, les obligations des Etats sont en effet différenciées, une quarantaine de pays développés étant tenus de déclarer annuellement leurs niveaux d'émissions. La Chine et l'Inde notamment sont exclues du périmètre des pays concernés, situation que les « obligés » souhaitent voir évoluer.

L'Inde a ainsi fait savoir son approbation sur le fait que les grandes économies, y compris émergentes, déclarent régulièrement leurs niveaux d'émissions. Les pays riches seraient tenus en outre de détailler leur aide financière à la lutte contre les conséquences du réchauffement climatique.